

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal séance du 13 Janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le treize janvier à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence le Monsieur BOQUET Cédric Maire

Présents : Mr BOQUET Cédric, Mme RATIER Annabelle, Mme ALBERT Aurélie, Mme SKRZYNSKI Delphine
Excusées : Mme PROISY Gaëlle (pouvoir), Mme SERRAZ Marie- Christine (pouvoir),
Absentes : Mme COTEL Laurine, Mme PREVAL Aurore,

Secrétaire de séance : Annabelle RATIER

Dissolution du SISA :

Suite à la réunion du SISA du 24 octobre 2024 dans laquelle la Présidente explique aux membres délégués du Comité Syndical qu'il est nécessaire que le SISA soit repris au 1^{er} janvier 2025 par les services de l'EPSOMS, il est demandé aux communes adhérentes de délibérer sur la dissolution du SISA. Ce transfert d'activité permettra de répondre aux réformes des services autonomie à domicile, de maintenir les emplois de agents du SISA et l'activité du service sur le territoire. **Après en avoir délibéré** : Les membres du conseil municipal accepte à l'unanimité la dissolution du SISA au 01 janvier 2025 par la reprise des services au profit de l' EPSOMS.

Travaux Salle des Fêtes : Demande de subventions DETR et DSIL :

Rénovation thermique et transition énergétique de la salle des Fêtes

Le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de travaux de la salle des fêtes qui entre dans le cadre du développement environnemental et de la transition écologique -rénovation thermique.

Correspondant au devis présenté par : Territoire d'Energie de la Somme

Pour un montant de travaux estimé à	111 400.00 € HT
	133 360.00 € TTC

OBJECTIF DE L'OPERATION :

- Rénovation thermique et de transition énergétique de la salle des fêtes pour une économie de 60 % d'énergie.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION :

Le programme de rénovation énergétique de la Salle des fêtes se compose ainsi :

Installation d'une pompe à chaleur Air Air - Isolation des murs par l'extérieur-Isolation des murs par l'intérieur
Pose de menuiseries double vitrage- Remplacement des portes peines

Après en avoir délibéré :

Les membres du conseil adoptent le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR et arrête le plan de financement suivant :

Subvention DSIL	35 %	38 990.00 €
Subvention Etat DETR : 35 %		38 990.00 €
Emprunt (TVA 21 960 €)		55 700.00 €

Question diverses : NEANT

La séance est levée à